

Conditions de réservation complémentaires pour le programme d'activités des resorts Hapimag

1. Base juridique

- a) En s'inscrivant à un programme d'activités dans un resort Hapimag, le participant accepte ces Dispositions Générales.
- b) L'entreprise Hapimag organise en principe elle-même les activités proposées dans ses resorts.
- c) Lorsque des activités sont confiées à des tiers, les offres le stipulent. Dans ce cas, outre les présentes Dispositions Générales, les conditions contractuelles de l'organisateur en question s'appliquent.

2. Changements de réservation et annulations

2.1 La réservation d'activités au resort peut être effectuée uniquement via le resort (par téléphone, par e-mail ou par courrier).

2.2 En cas d'annulation du participant, les frais forfaitaires suivants lui sont facturés pour le dommage subi :

21 à 4 jours avant le début de la prestation : 50 % du prix

3 à 0 jour(s) avant le début de la prestation : 95 % du prix

Le participant peut apporter la preuve qu'un préjudice moins important a été subi.

2.3 Lorsque d'autres conditions d'annulation s'appliquent, celles-ci sont spécifiées dans l'offre ou dans la confirmation de réservation.

3. Modification de la prestation/nombre minimum de participants

3.1 Hapimag se réserve le droit de modifier l'offre en cas de force majeure et de situations imprévisibles inévitables.

3.2 Si le nombre minimum de participants indiqué n'est pas atteint, Hapimag annule l'offre au plus tard trois semaines avant le début du voyage et en informe le participant.

4. Responsabilité

La responsabilité en cas d'exécution imparfaite est limitée au montant de la prestation. Les dommages indirects ne seront pas remboursés.